

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 13 avril 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 3 p. (472r, 473r, 474v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 13 avril 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47649>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 avril 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieu de destination 41, rue du Sentier, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin informe Cresson qu'il va passer la semaine à Laon mais qu'il a expliqué à Grebel comment il comprend sa défense dans les débats de la cour de Nancy et entend tirer parti des articles 16 et 17 de la loi sur les brevets d'invention sur les changements apportés par un inventeur à son invention primitive brevetée. Il explique à Cresson l'évolution de sa méthode d'émaillage entre son brevet de 1852 et celui de 1862, que personne avant lui n'avait accompli le perfectionnement d'émailler avec des émaux opaques de toutes couleurs, et que le brevet de 1862 est en accord avec l'article 17 de la loi sur les brevets d'invention.

Notes

- La loi sur les brevets d'invention à laquelle Godin fait référence est la loi du 5 juillet 1844 (en ligne : <https://wipolex-res.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/km/km008fr.pdf>).
- Les brevets auxquels Godin fait référence dans sa lettre sont : le brevet d'invention n° 12793 déposé le 27 décembre 1852 pour un procédé de décoration de meubles et autres objets, en fonte de fer, par l'application d'émaux, de cristaux, et procédés employés dans la décoration de la faïence et de la porcelaine(voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB12793, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 3 janvier 2023) ; le brevet d'invention de 15 ans n° 52945 déposé le 10 février 1862 pour un procédé de décoration de la fonte de fer imitant les marbres, bois, pierres fines, etc., et ses applications industrielles et commerciales (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB52945, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 3 janvier 2023).

Support Deux mots du début d'une ligne du texte de la lettre sont manuscrits au crayon bleu par-dessus l'encre effacée de la copie du folio 472r.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieux cités

- [Laon \(Aisne\)](#)
- [Nancy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023